

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET DE SES ANNEXES AU LIEU-DIT « LE MARCHEDIEU », COMMUNE D'AUBUSSON

Par arrêté préfectoral en date du 4 juin 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de 31 jours, **soit du lundi 28 juin 2021 à 9 heures au mercredi 28 juillet 2021 à 17 heures**, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la SAS LA MOISSON DU SOLEIL dont le siège se trouve au lieu-dit « Le Marchedieu » 23 200 Aubusson.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, ainsi que la réponse du porteur de projet à cet avis.

Il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie d'Aubusson, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit : **du lundi au vendredi de 9 h à 13 h ainsi que les mercredi et vendredi de 14 h à 17 h 30.**

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson,
- par voie postale en les adressant en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique en précisant l'objet de l'enquête à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

Mme Marie Françoise MARCON, assistante technique du commerce à la chambre de commerce et d'industrie de la Creuse en retraite, désignée par le Tribunal Administratif de Limoges **pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'elle assurera en mairie d'Aubusson :**

- le lundi 28 juin 2021 de 9 h à 12 h,
- le mardi 6 juillet 2021 de 9 h à 12 h,
- le jeudi 15 juillet 2021 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 23 juillet 2021 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 28 juillet 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aubusson, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à M. Clément GAYRAUD, chef de projet, mobile : 06.69.70.12.59, courriel : CGAYRAUD@serfimenr.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.